

**Liste des délibérations examinées
en séance du Bureau Communautaire du 5 Juillet 2022**

Date d'affichage : 6 Juillet 2022

Date de mise en ligne : 6 Juillet 2022

Délibération n°	Intitulé	Vote
2022-BC-022	Subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel d'Orne Lorraine Confluences	Unanimité
2022-BC-023	Affectation de l'autorisation de programme DDE001 - Prolongement de la voie douce des berges de l'Orne	Unanimité

**Le Président,
Luc RITZ**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 28 Juin 2022.

Etaient présents : Mesdames GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Était représenté : Jean TONIOLO donne procuration à Luc RITZ.

Etaient excusés : Madame BEAUGNON et Monsieur BROGI

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Membres en exercice : 16

Présents : 13

Pouvoir : 1

Votants : 14

Le compte rendu de la séance du 14 Juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau Communautaire.

Ordre du Jour :

2022.BC.022 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel d'Orne Lorraine Confluences,

2022.BC.023 : Affectation de l'autorisation de programme DDE001 - Prolongement de la voie douce des berges de l'Orne.

2022.BC.022 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES

- **Vu** la délibération n°2018-CC-059 du 4 Juin 2018, validant le règlement d'attribution des subventions,
- **Vu** la délibération n°2019-CC-087 du 29 Septembre 2019, modifiant le règlement d'attribution des subventions.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur les demandes de subventions entrant dans le champ d'application des délégations du bureau, soit celles inférieures ou égales à 5 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Emet** un avis favorable à la demande exceptionnelle de **500 €** à l'Amicale du personnel d'Orne Lorraine Confluences.

2022.BC.023 – AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DDE – PROLONGEMENT DE LA VOIE DOUCE DES BERGES DE L'ORNE

- **Vu** le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire le 23 juin 2022 ;
- **Vu** le règlement Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2025 approuvé par le Conseil communautaire le 23 juin 2022 ;
- **Vu** la création de l'autorisation de programme DDE001 "Prolongement de la voie douce des berges de l'Orne" par délibération du Conseil communautaire en date du 23 juin 2022 ;

Considérant que la phase « études » va débuter au cours de l'exercice budgétaire 2022.

Débat

Jean-Claude Mafféi indique que le coût total des travaux est estimé à 2,4 millions d'€ TTC avec pour objectif d'atteindre un taux de subventionnement de 80 %. Il ajoute que l'aménagement proposé comporte la construction de 2 passerelles. Matthieu Carémiaux, responsable du Pôle techniques, ajoute que la Région serait d'ores et déjà prête à apporter un financement dans le cadre de son enveloppe dédiée à la mobilité douce. Les services vont également se rapprocher de l'Etat et de l'Europe pour obtenir le maximum de financement.

Gérard Hypolite précise qu'à Hatrize le chemin communal pourrait être utilisé et la commune aménagerait un autre chemin pour les engins agricoles.

Christian Lombard rappelle que le secteur d'Hatrize est une zone inondable et que la hauteur est limitée sous le pont.

Christian Lamorlette enjoint le Bureau à ne pas oublier les mesures compensatoires qui seront sûrement demandées si le tracé empiète sur le lit du cours d'eau, notamment en période de crue, et qui s'ajouteraient à la facture initiale.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

-- **Décide** d'affecter partiellement l'autorisation de programme DDE « Prolongement de la voie douce des berges de l'Orne » comme suit :

Montant de l'autorisation de programme DDE001 « Prolongement de la voie douce des berges de l'Orne »	1 630 000 €
---	--------------------

Affectation partielle 2022 de l'autorisation de programme DDE001	30 000 €
---	-----------------

Le Secrétaire de Séance,
Didier VALENCE



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,
Luc RITZ



SEANCE DU 5 JUILLET 2022

2022.BC.022 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel d'Orne Lorraine Confluences,

2022.BC.023 : Affectation de l'autorisation de programme DDE001 - Prolongement de la voie douce des berges de l'Orne.

ETAT DES MEMBRES PRESENTS :

DELEGUE(E)S	COMMUNES
BERG André	ANOUX
CORZANI André	JOEUF
DANTE Didier	AVRIL
FORTUNAT André	VAL DE BRIEY
GUIRLINGER Anne	FRIAUVILLE
HYPOLITE Gérard	HATRIZE
LAMORLETTE Christian	VALLEROY
LOMBARD Christian	MOINEVILLE
MAFFEI Jean-Claude	GIRAUMONT
MANGIN Michel	BRUVILLE
RIGGI Marie-Christine	BATILLY

RITZ Luc	LABRY
VALENCE Didier	JEANDELIZE

Le Secrétaire de Séance,
Didier VALENCE



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,
Luc RITZ



Date de mise en ligne sur le site internet : 11 Octobre 2022